

Commune de Jolimetz

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2020

Le jeudi 22 octobre deux mille vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, devait se réunir en session ordinaire à la mairie. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre le Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Jean-Marie Lalou, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Francine Van Herenthals, Régis Rocquet, Edith Glasse.

Absent : Francine Van Herenthals (procuration donnée à Didier Debrabant), Charles Autreaux (procuration donnée à Mireille Dupire).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu de la réunion du 07/10/2020.
- 2) Demande du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires.
- 3) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 07/10/2020.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2020.

Le compte-rendu est validé.

2) Demande du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires.

Monsieur le Maire expose que la Région des Hauts de France propose un fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires. Nous pouvons solliciter une subvention à ce titre de 150 000 euros pour les travaux de la deuxième tranche de la rue du Pavé. Cela permettrait d'envisager les travaux en début d'année prochaine après les travaux NORÉADE.

Il est proposé au conseil municipal de valider une demande d'aide au titre du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires pour un montant de 150 000 euros.

Vote pour à l'unanimité

Didier Debrabant :

- Précise que suite à la demande de Monsieur le Percepteur, nous devons prendre une décision modificative concernant notre budget primitif 2020 sur la ligne prêts à savoir :
 - o chapitre 274 moins 600 000 euros
 - o chapitre 1641 plus 600 000 euros.

Vote pour à l'unanimité

- En raison de la crise sanitaire, l'association des parents d'élèves n'organisera pas de fête de fin d'année. L'AEJ demande une subvention exceptionnelle pour acheter des livres pour Noël pour marquer toutefois les fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire propose d'accorder un montant de 50% du coût global d'achat des livres avec un maximum de 500,00 euros.

Vote pour à l'unanimité

- Il est proposé au conseil municipal de valider l'idée de nous regrouper avec plusieurs autres communes pour bénéficier d'un tarif plus attractif pour nos besoins en énergie électrique. Ce projet est porté par Monsieur Julien Dubeaupaire, conseiller en énergie partagée au Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Noël Delleaux, Adjoint, détaille les échanges qu'il a eu avec Julien Dubeaupaire sur le sujet.

Vote pour à l'unanimité

3) Questions diverses et tour de table.

Didier Debrabant :

- Revient sur la réunion qui s'est tenue en mairie ce mardi après-midi :
 - o Pour nos trottoirs de la RD33 le bureau d'études a noté un grand nombre de malfaçons dans le béton désactivé. Plusieurs parties de trottoirs sont à refaire.
 - o Le sous-traitant de l'entreprise Colas-Montaron va bientôt procéder aux plantations : herbacés, graminées et arbres pour finaliser les espaces verts le long de la rue.
- Le Conseil Départemental du Nord procédera au marquage axial de la RD33 : rue Marc Poirette et de la rue du Pavé ainsi que les places de stationnement RD33c : rue Coulon à partir du 23 octobre. Un arrêté « zone 30 » pour l'ensemble de la rue Coulon est rédigé.
- À la demande des enseignants, la cour de l'école a été agrandie par l'installation d'une nouvelle clôture. Une plantation de charmille est prévue le long de ce nouveau grillage.

Noël Delleaux :

- Signale des difficultés liées à une mauvaise perception de la signalisation pour le passage des véhicules des riverains au milieu des travaux entrepris par NORÉADE sur la rue du Pavé . À la prochaine réunion de chantier cette situation sera présentée afin d'apporter une piste d'amélioration.
- A commencé la mise en forme du journal à prévoir pour la fin de l'année. Il rappelle à chacun la contribution qu'il doit apporter pour sa rédaction. Un courrier doit être envoyé aux associations de la commune.

Mireille Dupire et Anthony Vienne :

- Ont participé au conseil d'école du vendredi 16 octobre 2020 : Sandrine Jeronnez, notre directrice d'école, a remercié la commune pour l'ensemble des travaux réalisés durant les vacances d'été : peinture du préau, réparation vitrage, peinture des portes...
Prochains travaux à prévoir :

- Une fissure au plafond est apparue dans la salle de classe de l'étage de la mairie (côté droit) ;
- Les jours de pluies, devant les baies vitrées de la maternelle, il subsiste quelques rétentions d'eau. Il sera nécessaire de poser des caillebotis
- Une rambarde est souhaitée pour la descente sur le plateau, 4° Les filets sont à raccrocher dans les buts du terrain de sport.
- Problèmes divers :
 - o Importance du nettoyage des classes durant la période de crise sanitaire que nous traversons.
 - o En raison du Covid, il n'y aura pas de participation des enfants de l'école à la cérémonie du 11 novembre.
 - o Souhaite une consultation et une décision pour donner un nom à l'école.
 - o Comme chaque année, les parents d'élèves vont assurer la distribution d'une coquille pour Saint Nicolas et la commune assurera une distribution pour Noël.
 - o Les parents d'élèves souhaitent une fiche de réservation des tickets de cantine à la semaine pour ceux qui font des commandes régulières. Il est demandé que les menus de cantine soient annoncés sur le site de la commune.

Mireille Dupire :

- A reçu les parents d'élèves qui souhaitent proposer un projet de récupération de papier (benne de récupération installée pour une semaine), la revente du papier devant permettre d'abonder les finances de l'association.
- Pour le téléthon les petits pains seront conditionnés par le boulanger : réunion mardi soir. (supprimé depuis en raison du Covid 19).

Anthony Vienne :

- Félicite Hélène Delcroix pour le reportage réalisée sur le marché Bio.
- Rappelle le concert de l'harmonie prévu le dimanche 8 novembre et le spectacle de la Ligue d'Impro prévu le 5 décembre (supprimé depuis en raison du Covid 19).
- A reçu avec Didier, Aurélien Cyr du PNRA pour une présentation du programme européen Leader. A ce titre, nous pouvons faire une demande de subvention pour la maison du sabotier pour un montant de 15 000 euros.
- Propose que la revue du Pays de Mormal soit distribuée par le conseil municipal.

Marc Houzet :

- A participé à la réunion de chantier avec NORÉADE. Le chef de chantier ne signale pas de problèmes avec les riverains. Il y a toutefois un problème de voûte (découverte d'un passage d'une source sous la route). Prochaine réunion de chantier dans 15 jours.
- Une visite de la commission de sécurité est prévue très prochainement à la salle Testelin.
- Le remplacement du chauffage (radians au plafond) a débuté salle Arthur André pour un montant de 12 395 euros.
- La société Limelette (couvreur) va prochainement entretenir les gouttières de l'église et la toiture de la maison du temps libre pour un montant de 2 340 euros.
- Nous avons validé le curage des fossés par la société Cauchy sur la base de 3,50 euros le mètre linéaire pour un montant global de 10 500 euros
- À prévoir la vérification des extincteurs.
- Le compte-rendu de la commission travaux est en cours de rédaction.

Fin de la réunion : 21 heures 15

Le Maire, Didier DEBRABANT

=====
Info :

Pour la rue du Pavé

Contact Région Hauts de France :

Stéphanie Douchy 03 74 27 17 38

stephanie.douchy@hautsdefrance.fr

et service direction

datl@hautsdefrance.fr

Monsieur le Maire expose la délibération prise par la Région Hauts de France en date du 13 octobre 2020 (Délibération n°2020.02152). Dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, la Région des Hauts de France souhaite accompagner et dynamiser la relance économique en soutenant la commande publique auprès des entreprises. A ce titre, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour un montant de cent cinquante mille euros pour la réalisation de la seconde tranche des travaux de la rue du Pavé.

Feuille n° 1 de la Délibération n° 2020.02152 REGION HAUTS-DE-FRANCE SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL Délibération n° 2020.02152 Réunion du 13 octobre 2020 Exercice Budgétaire : 2020 Fonction : 50 SERVICES COMMUNS Thème : C06.01 Aménagement du territoire Objet : Délibération de principe - Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires adoptant le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021, Vu la délibération n°2020.01481 de la Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France du 30 juin 2020 adoptant un plan de relance pour un virage vers une production durable en Hauts de France Vu la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à la solidarité des territoires –n°19001780 signée entre le Département de l'Aisne, le Département du Nord, le Département de l'Oise, le Département du Pas-de-Calais, le Département de la Somme et la Région Hauts de France, Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) Considérant la volonté régionale d'accompagner et de dynamiser la relance économique et de soutenir la commande publique auprès des ent

Feuille n° 3 de la Délibération n° 2020.02152 FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Objectifs poursuivis : Le fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires est spécifique au contexte d'urgence du plan de relance et revêt un caractère exceptionnel. Il a vocation à être complémentaire des dispositifs régionaux mobilisables existants et ne se substitue pas à ces derniers, qui restent mobilisables par les collectivités. Ce fonds spécial sera doté de 10 M€ (en investissement) qui seront mobilisés dès à présent jusque fin 2021 sur le budget régional d'Aménagement du Territoire.

Opérations éligibles : Tout nouveau projet d'équipements collectifs, d'aménagements urbains qualitatifs ou de rénovation de patrimoine remarquable (hors acquisition foncière et hors achat d'équipements) porté par une commune et entrant dans le champ des possibilités d'intervention de la Région au titre de ses compétences.

De rayonnement communal, le projet devra répondre au développement et/ou à une amélioration significative de l'offre existante et ne devra pas entrer en concurrence avec des projets de nature similaire déjà présents sur le territoire. • Sont exclues les opérations visant les obligations de maintenance ou d'entretien courant, de mise aux normes réglementaires relative aux équipements communaux existants (bâtiments administratifs, écoles, voiries communales ...). • L'intervention régionale devra respecter le cadre légal, notamment tel que défini par la loi Notre. Les travaux d'entretien et de mise aux normes du patrimoine communal seront à ce titre exclus. • Le respect des normes environnementales et des objectifs de la transition écologique

sera vérifié lors de l'instruction. Critères de recevabilité

- Les projets éligibles devront présenter un montant global de travaux supérieur à 50 000 euros.
- Pour permettre une mobilisation équilibrée dans les différentes communes et territoires des Hauts de France, le soutien sera limité à un projet par commune.
- Le projet soutenu par ce fonds régional ne devra pas faire l'objet d'une subvention régionale au titre d'un autre dispositif.

Modalités de subventionnement

- Plafond de subvention : Le montant de la subvention régionale sera de 30 % maximum du coût global du projet. La subvention régionale sera plafonnée à 150 000€ par projet.
- Plancher des dépenses éligibles : le montant global des travaux du projet devra être supérieur à 50 000 euros.
- La part du maître d'ouvrage devra être au minimum